



Indemnités journalières groupama

Par **Ju59**, le **20/11/2015** à **23:32**

Problème IJ groupama

Bonjour je demande votre avis suite à un problème avec ma complémentaire santé groupama.

En septembre 2014 je suis diagnostiqué comme souffrant d'un burn out depuis je suis mon traitement et je vois médecin psychiatre tout les mois.

En 2011 étant gérant de société j'ai contracté un contrat d'assurance IJ toutes causes donc quand je suis tombé malade le contrat c'est mise en place.

Début novembre groupama m'envoie en lettres recommandées un courriez mentionnant qu'il ne me payerais plus mais IJ puisque je ne fais plus partie de la société à ce jour et que le contrat est caduque mais quand je demande pour résilier ce contrat on me dit que je ne peux pas je ne c'est plus quoi faire ??

Je ne suis plus indemniser depuis le 1/10/2015

J'ai du quitter la société et mon poste de co-gérant le 23/11/2014 donc presque 1 ans avant que groupama me dit que le contrat est caduc